



Montée de démonstration

St SAVIN 04 juillet 2026

ADDITIF N°1 des Organisateurs en date du 20 juin 2026

- 1-Titre de participation pour les passagers :

- 1- Les véhicules de série disposant d'une carte grise et d'un contrôle technique en cours de validité, mais présentant des modifications ou transformations par rapport à sa configuration d'origine (arceau, siège baquet, harnais, jantes dépassant de la carrosserie, ou toute autre modification non conforme visuellement à la législation routière française), constatées à la discrétion des commissaires techniques, seront refusés et ne pourront pas prendre part à l'épreuve.
- 2- Véhicule de compétition avec carte grise et contrôle technique (passeport technique ou pas) : Titre de participation obligatoire pour le conducteur et le passager. Un passager mineur devra avoir 16 ans révolus et une autorisation parentale avec présentation de l'original de la pièce d'identité du signataire de cette autorisation.

Le conducteur et le passager devront être en conditions course : combinaison, gants, sous-vêtements anti feu, bottines, casque, cagoule et Hans.
- 3- Véhicule de compétition avec passeport technique FFSA : Titre de participation obligatoire pour le conducteur et le passager avec les conditions identiques au point 2 ci-dessus.
- 4- Véhicule de compétition sans passeport technique FFSA : Autorisation de roulage à la discrétion des commissaires techniques. Titre de participation obligatoire pour le conducteur et le passager avec les conditions identiques au point 2 ci-dessus.

Dans tous les cas le Titre de Participation ou la licence à l'année de roulage peut être remplacé par une **licence MNH ou RCC ou NCC 2026 SEULEMENT**, pas de licence accélération, slalom ou autres

Les titres de participations seront établis lors des vérifications administratives, au tarif de : 30 € si règlement par chèque à l'ordre de l'ASA Dauphinoise.

O Caspelletti